

SEANCE DU 06 MAI 2025

OBJET : SUBVENTIONS ENTENTE INTERCOMMUNALE

L'an deux mille vingt-cinq, et le six mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - Dominique DARGUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle que l'entente intercommunale a été créée en 2021 pour la gestion de l'attribution des subventions intercommunales. Les communes du pôle du Pays de Bidache versent donc, pour le compte de la CAPB, des subventions allouées par cette entente intercommunale aux associations du territoire du pôle. En contrepartie, la communauté d'agglomération ajuste son attribution de compensation au montant des subventions que la commune verse.

Lors de la réunion de l'entente intercommunale qui s'est tenue le 14 avril 2025, il a été décidé que la commune de BARDOS verserait une subvention intercommunale aux associations suivantes : Association Jacquaire d'Arancou, Bidache Football Club, Union Sportive de Rugby de Bardos, Bidache Sports Tennis, Motoclub de Bidache.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de verser, conformément à la décision prise par l'entente intercommunale dans sa séance du 14 avril 2025, les subventions de l'entente intercommunale du pôle du Pays de Bidache aux organismes et associations suivantes :

- ✓ Association Jacquaire d'Arancou : une subvention de 480,00 € pour l'organisation d'une journée sportive, musicale et gastronomique ;
- ✓ Bidache Football Club : une subvention de 3 000,00 € pour l'organisation de diverses manifestations (loto, JPO, tournois...) et d'une section adaptée avec le foyer d'Urt ;
- ✓ Union Sportive de Rugby de Bardos : une subvention de 1 700,00 € pour l'organisation du ramassage des enfants, d'une section au collège, la mise aux couleurs du bus et l'achat de matériels de mise aux normes ;
- ✓ Bidache Sports Tennis : une subvention de 1 000,00 € de fonctionnement et d'équipements pour aménager le futur club house ;
- ✓ Motoclub de Bidache : une subvention de 500,00 € pour l'animation de 2 journées portes ouvertes.

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget à l'article 65748.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

